



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

7 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

AP 2016-01 - Opération budgétaire n° 715

Par délibération du 8 avril 2021, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :

DEPENSES						
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021
859 887,58 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	155.324,96 €	350.000 € RAR : 37.977,98 €

En 2021, les travaux engagés au titre de l'agenda d'accessibilité se sont élevés à 380.348,55 €. Les travaux réalisés s'élèvent à 30.742,52 €. Par ailleurs, des restes à réaliser d'un montant de 349.606,03 € ont été reportés pour un paiement en 2022.

L'achèvement de cette autorisation de programme était prévu en 2021. Or, les travaux de mise en accessibilité du Tribunal sont en cours de réalisation (RAR) et nécessitent une augmentation de l'enveloppe de l'autorisation de programme.

Il est proposé d'augmenter la durée de cette autorisation de programme d'une année, d'augmenter l'enveloppe de 42.370,57 € et de revoir les crédits de paiement de cette autorisation, savoir :

DEPENSES							
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022
902.258,15 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	155.324,96 €	30.742,52 €	50.000,00 € RAR 349.606,03 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 7 ans,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 902.258,15 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.

Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY

AFFICHE LE 19/04/2022

